

Le Maire de Poisat

Poisat, le 11 mai 2022

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni selon les dispositions gouvernementales en vigueur liées aux conditions sanitaires, le lundi 09 mai 2022, à 19 heures, en mairie, salle du conseil.

Étaient présents : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Patrice TORNATORE, M. Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO et Mme Carol GAUD ;

Absents : Mme Nathalie LOMBARDO ; M. Romuald VIANDE ; M. Hervé FANTON ; M. Frédéric FREVOL ; M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

Pouvoirs : De Mme Nathalie LOMBARDO à M. Ludovic BUSTOS
De M. Romuald VIANDE à Mme Marie Pierre MOUTRILLE ;
De M. Hervé FANTON à M. Frédéric LAGUT ;
De M. Frédéric Frévol à M. Grégory GABREL ;
De M. Alain-Patrick FAUCONNET à Mme Isabelle PIGEON ;

Secrétaire de séance : Mme Carol GAUD ;

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2022 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

INTERCOMMUNALITÉ / MÉTROPOLE

Présentée par M. Frédéric LAGUT, la création et l'adhésion au service commun « plateforme numérique participative de territoire » et signature de la convention avec Grenoble-Alpes Métropole et les communes d'Eybens, Gières, Grenoble, Meylan, Poisat, Pont-De-Claix, Saint-Georges-De-Commiers et Vaulnaveys-le-Haut.

FINANCES

Présentées par Mme Isabelle PIGEON,

- L'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Bout'Chou pour l'année 2022 ;
- L'attribution des subventions au CCAS et aux associations pour l'année 2022 selon le tableau ci-après ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	5 000 €
----------------------------------	---------

ASSOCIATIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES

AMI, Assistantes Maternelles Indépendantes	200 €
Les Edelweiss, (UNRPA, Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées)	500 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	3 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

RERS, Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs	200 €
Association Bibliothèque Georges Brassens	500 €
Harmonie Eybens-Poisat	600 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Cyclo Club Eybens-Poisat	200 €
Cyclo Club Eybens-Poisat - subvention exceptionnelle	250 €
Tennis Sport Loisirs de Poisat	3 000 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Collectif Independencia Pérou	500 €
FNACA	100 €
ADTC	200 €

RESSOURCES HUMAINES

Présentées par Mme Zohra ABDICHE,

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un agent remplissant les conditions pour être promu par avancement de grade à l'ancienneté et la suppression de son poste actuel ;
- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 juillet 2022 ;

INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de la signature des contrats ou conventions ci-dessous :

- D'un contrat d'assistance pour la rédaction des pièces du dossier de consultation et pour l'analyse des offres pour le renouvellement des contrats d'assurance, avec la société ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES pour un montant de 2 500 € HT.
- D'une convention d'intervention du pôle archives itinérantes, du Centre De Gestion de l'Isère (CDG 38), pour le traitement de l'arriéré d'archivage et l'archivage annuel. Le coût est fixé à 5 771€ TTC pour les 18 jours d'intervention.
- D'un contrat de maintenance des installations de sécurité incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux avec la Société Alpine de Sécurité

Incendie et de Conseil (SASIC). Ce contrat, d'un montant de 3 285 € HT par an, est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

- D'un acte d'engagement pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la faisabilité et du programme avec la société TERRITOIRES 38, pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire (projet « maison du cèdre »).
- Le montant du marché est de 17 519,25 € HT pour la tranche ferme et de 2 869,50€ HT pour la tranche optionnelle (définition de la destination du local libre R+1).
- D'une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école, pour les enfants poisatiers scolarisés à Herbeys en 2021/2022. La participation de la commune pour six enfants est fixée à 5 664€, soit 944 € par enfant.
- D'un contrat de licence/maintenance pour le produit d'archives multimédia « gestion d'état civil numérisé des communes » (GECMO) avec la société ARCHIVES MULTIMEDIA. Ce contrat, d'un montant de 170 € HT par an, est conclu pour une durée de trois ans.
- Le renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société DOTCOM NETWORK pour une durée d'un an à compter du 01/04/2022. Le montant forfaitaire mensuel est de 360 € HT.
- D'un contrat d'entretien des systèmes d'intrusion avec société ALARME CONCEPT COMMUNICATION TÉLÉMAINTENANCE (A2CT). Ce contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2022, est renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le montant annuel est de 2 400 € HT.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

